

**ATTESTATION ANNUELLE D'ENTRETIEN DES VEHICULES MOTORISES A DEUX OU  
TROIS ROUES UTILISES POUR LE TRANSPORT  
A TITRE ONEREUX DE PERSONNES**  
(Arrêté du 20 décembre 2010 relatif à l'attestation annuelle d'entretien.)

*Dans le cadre d'un contrôle, ce document doit impérativement être présenté aux forces de l'ordre.*

**LE VEHICULE SUSVISE :**

Numéro d'immatriculation :

Marque :

Modèle

Numéro d'identification:

Date de première immatriculation :

***A FAIT L'OBJET D'UN ENTRETIEN ANNUEL SUR LES ELEMENTS  
PREVUS PAR L'ARRÊTE DU 20 DECEMBRE 2010.***

Réalisé le :.....

Par (nom, adresse et cachet/visa).....  
professionnel qualifié dans l'entretien de véhicules motorisés à deux ou trois roues.

***La validité de la présente attestation prend fin le .....***

Signature du professionnel :